



Conseil de sécurité

Distr. générale
18 avril 2017
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général concernant les pouvoirs du représentant du Kazakhstan au Conseil de sécurité

Conformément à l'article 15 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu du Représentant permanent du Kazakhstan auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 18 avril 2017 indiquant que M. Akan Rakhmetullin, Directeur général de la coopération multilatérale au Ministère des affaires étrangères, représenterait le Kazakhstan à la 7926^e séance du Conseil de sécurité, le 18 avril 2017.

De l'avis du Secrétaire général, cette lettre constitue des pouvoirs provisoires suffisants.

